

SALON DE PROVENCE
« LES AIRES DE LA DIME »
LOT UNIQUE : TERRASSEMENT/VOIRIE/RESEAUX
HUMIDES/RESAUX SECS

A.E.

Acte d'Engagement

MAITRE D'OUVRAGE

75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

MAITRE D'OEUVRE

OPALE Ingénierie

Tél : 06.70.28.41.76

Email : mc.gisle@opale -ingenierie.fr

Partie 1 : DEFINITION DU PROJET

1.1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent marché concerne le **lot UNIQUE : TERRASSEMENT / VOIRIE / RESEAUX HUMIDES / RESEAUX SECS** des travaux d'aménagement du **lotissement LES AIRES DE LA DIME** situé sur la commune **de SALON DE PROVENCE** comprenant 06 lots.

L'ensemble des travaux sera conforme aux pièces écrites et graphiques jointes au dossier commun.

1.2. ADRESSE DES TRAVAUX :

Chemin des Aires de la DIMES – 13300 SALON DE PROVENCE

1.3. CONDITIONS PARTICULIERES :

1.3.1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Conformes au C.C.A.G travaux et au CCAP de l'opération.

1.3.2. DISPOSITIONS TECHNIQUES

Conformes aux C.C.T.G.

Conformes au C.C.T.P.

Conformes aux prescriptions ENEDIS et ORANGE.

Conformes aux règles de l'Art et de la Profession, visant les travaux objet du présent marché.

Dans le strict respect des DTU concernés, des normes NF et des normes C14-100 et C15-100 concernant les installations électriques, et des fascicules du CCTG.

Dans le strict respect des observations et préconisations de l'organisme de contrôle agréé, visant :

- Les dispositions constructives
- Les travaux sur les ouvrages existants
- La conformité de la réglementation en vigueur

Permettant une réception sans réserve des travaux du présent lot.

Dans le strict respect des préconisations du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé agréé, dans le cadre de l'exécution du chantier.

1.3.3. ANNEXES A L'AE.

- Programme des travaux
- Plan de composition ;
- Plan d'implantation ;

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement. Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnel présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché. Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,
- Détail et montant des garanties de la police,

et de plus, pour l'assurance décennale :

- La notion de déclaration d'Ouverture de Chantier comme critère d'application de la garantie (ou les coordonnées spécifiques du chantier).

La production des attestations précitées conditionne la validité du présent marché.

1.3.7. LEGISLATION SOCIALE

L'Entreprise titulaire du présent lot déclare être à jour de l'ensemble de ses cotisations, et certifie être en mesure de produire la preuve sur simple demande du Maître d'Ouvrage.

Il est rappelé que le **travail clandestin est formellement interdit**, aussi bien pour l'Entreprise, titulaire du marché, que pour l'ensemble des sous-traitants qui interviendraient pour son compte, et dont elle assure l'entière responsabilité.

L'entreprise devra nous fournir obligatoirement une attestation sur l'honneur.

Partie 2 : PARTIES CONTRACTANTES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

MAITRE D'OUVRAGE



75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

Représenté par Monsieur Jérôme LEDOUX

ET :

ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHÉ



MTP13

Allée René CASSIN Les Ecologis Bât A

13 500 MARTIGUES

Tél : 07 87 09 02 29

Email : mtp13.entreprise@gmail.com

Forme juridique : EURL

SIRET : 903 390 557 00010

A.P.E. 43.12A

Représentée par : M. CIAVOLINO MICHAEL

Jr

Partie 3 : INTERVENANTS

3.1 MAITRE D'OEUVRE D'EXECUTION



MAITRE D'OEUVRE

OPALE Ingénierie

Tél : 06.70.28.41.76

Email : mc.gisle@opale -ingenierie.fr

Partie 4 : ELEMENTS DU MARCHE

4.1 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Marché à prix global, net et forfaitaire, non révisable, non actualisable.

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue d'avoir vérifié ses propres métrés remis dans le cadre de la consultation. Elle fera son affaire de toutes erreurs ou omission du quantitatif ; aucune plus-value liée à des erreurs de quantité ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires s'il s'agit de prestations décrites dans les plans ou le CCTP du présent marché.

4.2 PIECES CONTRACTUELLES GENERALES

- Norme FNP03-001 ;
- Les normes et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur à la date de signature du présent contrat ;
- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3 PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'entreprise titulaire du présent marché s'engage à respecter, sont les suivant et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- 1- Le présent Acte d'Engagement (AE)
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 3- Les plans définissant les travaux à exécuter
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5- Le calendrier ou planning général des travaux
- 6- L'ensemble des normes affectant l'activité de l'entreprise
- 7- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Partie 5 : PRIX

5.1 PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix est ferme, global forfaitaire non révisable et non actualisable.

Les montants détaillés ci-dessous incluent l'ensemble des frais divers mentionnés dans le CCAP, et notamment tous les frais relatifs aux essais, plans d'assurance qualité, autocontrôles et contrôles techniques, à effectuer par l'application de la législation en vigueur et notamment de la loi 78-12 du 04/01/1978.

LOT UNIQUE – VOIRIE-RESEAUX HUMIDES-RESEAUX SECS

MONTANT MARCHÉ BASE HT.....	174 401,00 €
TVA 20 %	<u>34 880,20 €</u>
MONTANT TTC.....	209 281,20 €

Soit en toutes lettres TTC : Deux cent neuf mille deux cent quatre-vingt-un euros et vingt centimes

5.2 DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise titulaire du présent marché s'engage à effectuer la totalité de ses travaux dans un délai global de **6 mois (dont 15 jours de préparation)** à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle de démarrage de travaux est fixée le **24 Mars 2025** pour une livraison des travaux le **30 Septembre 2025**.

Ces délais partiels seront définis par OS ultérieurement à la signature du présent marché de travaux.

5.3 PENALITES DE RETARD

Si les travaux ne sont pas effectués et terminés dans les délais prévus, l'Entreprise titulaire du présent lot se verra appliquer les pénalités de retard conformément au C.C.A.P.

Il est ici rappelé que les pénalités de retard seront appliquées pour chaque phase de chantier, et pour chaque délai partiel.

5.4 FACTURES - SITUATIONS

Les situations mensuelles devront être présentées conformément au modèle délivré par le Maître d'Œuvre.

Les factures et situations mensuelles devront avoir l'adresse de facturation suivante :

SAS HECTARE
75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX

Elles devront arriver chez le Maître d'œuvre **au plus tard le 25 du mois** qui les transmettra **au Maître d'ouvrage le 30 du mois** sans quoi elles seraient remises au mois M+1.

Le Maître d'œuvre transmettra les situations mensuelles validées par voie électronique à ces adresses électroniques (Email) :

➤ **comptabilite@hectare.fr**

et

➤ **jerome.ledoux@hectare.fr**

Les situations mensuelles devront indiquer le rappel des avancements précédents, ainsi que des travaux en plus ou en moins.

Les **travaux supplémentaires** devront faire l'objet d'un suivi tout particulier consignés dans un tableau de travaux en plus et en moins ; **les travaux supplémentaires devront toujours être validés par le maître d'ouvrage avant réalisation.**

Toute situation non conforme au présent sera retournée à l'entreprise pour régularisation.

Le Maître d'œuvre, le pilote, et le maître d'ouvrage se réservent le droit de rectifier les situations. Le montant réglé sera alors le montant rectifié. Dans cette hypothèse, l'entreprise devra renvoyer au Maître d'Œuvre, une nouvelle situation tenant compte de ces rectifications afin que les pièces comptables soient en harmonie avec le règlement effectué.

Dans le cas contraire, la situation suivante se verrait bloquée jusqu'à totale régularisation de la situation précédente.

JC

5.5 MODE DE REGLEMENT

Les situations seront payées par chèque ou virement bancaire à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture si nous recevons la facture dans les délais précités dans l'article 5.4.

Les règlements aux entreprises seront effectués sous la forme ci-après :

- 5% sous forme de retenue de garantie.
- Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire conformément au chapitre 3 du CCAP.

Fait en trois exemplaires.

FAIT à VENDARGUES, le 11 Mars 2025

L'ENTREPRISE

LE MAITRE D'OUVRAGE

HECTARE
URBANISME DURABLE

M. LEDOUX

HECTARE
URBANISME DURABLE

75 ZI les Portes Domitienne
CS 30020 - 34741 VENDARGUES CEDEX
04 67 79 84 83
SIREN 351 338 660

DATE D'EFFET DU MARCHE

A compter de la réception de l'ordre de service



Hectare

75 ZI les portes dormitiennes CS 30020

34500 Vendargues

MTP13

Allée René CASSIN Les Ecologis Bât: A

13500

MARTIGUES

France

TVA N° FR25903390557

Tél : 07 87 09 02 29

Email : mtp13.entreprise@gmail.com

Devis

N° D202400239

En date du : 22/10/2024

Valable jusqu'au : 21/11/2024

5 LOTS SALON DE PROVENCE

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	PRIX U.	TVA	TOTAL HT
1	PRESTATION GENERALES				7 000,00 €
1.1	Installation chantier (durée moyenne 4 mois), compris : une clôture métallique constituée d'éléments rigides amovibles types Héras de 2,00 m de hauteur, en limite des parcelles du projet. La maintenance et l'entretien pendant toute la durée du chantier. la réalisation de toute clôture, signalisation, cabane de chantier et sanitaire	1,00 fft	3 500,00 €	20,00 %	3 500,00 €
1.2	Etude d'exécution	1,00 fft	1 000,00 €	20,00 %	1 000,00 €
1.3	Dossier de recollement	1,00 fft	1 000,00 €	20,00 %	1 000,00 €
1.4	Assistance au contrôle et protection des réseaux existant	1,00 fft	700,00 €	20,00 %	700,00 €
1.5	Constat d'huissier AVANT/APRES	1,00 fft	800,00 €	20,00 %	800,00 €
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				23 030,00 €
2.1	Débroussaillage et nettoyage	3065,00 m²	2,00 €	20,00 %	6 130,00 €
2.2	démolition dalle béton existante avec évacuation	2,00 u	1 200,00 €	20,00 %	2 400,00 €
2.3	démolition du mur ENTREE FUTUR LOTISSEMENT avec évacuation	1,00 u	1 900,00 €	20,00 %	1 900,00 €
2.4	Arrachage et dessouchage d'arbre + ÉLAGAGE avec évacuation	1,00 fft	7 500,00 €	20,00 %	7 500,00 €
2.5	Evacuation de la pierre existante + balancoire	1,00 u	700,00 €	20,00 %	700,00 €
2.6	démolition des abris de jardin avec évacuation	3,00 u	300,00 €	20,00 %	900,00 €
2.7	vidange fosse septique	1,00 u	1 000,00 €	20,00 %	1 000,00 €
2.8	Evacuation fosse septique (hors épandage "non sursé ou résistant") et remplissage en grt compacté 30cm par 30cm pour la stabilité de la futur voirie	1,00 u	2 500,00 €	20,00 %	2 500,00 €
3	TERRASSEMENTS VOIRIE				12 075,00 €
3.1	Déblais VOIRIE y/c évacuation	210,00 m³	30,00 €	20,00 %	6 300,00 €
3.2	Terrassement voie verte				5 775,00 €

3.2.1	terrassement - 30 y/c évacuation / géotextile / mise end forme en gnt	105,00 m ²	40,00 €	20,00 %	4 200,00 €
3.2.2	Remplissage stabilisés	105,00 m ³	15,00 €	20,00 %	1 575,00 €
4	VOIRIE				45 941,00 €
4.1	Réalisation d'essai à la plaque	1,00 u	1 200,00 €	20,00 %	1 200,00 €
4.2	Chaussée y compris stationnement en béton bitumineux				34 836,00 €
4.2.1	Réglage et compactage de fond de forme	790,00 m ²	2,40 €	20,00 %	1 896,00 €
4.2.2	Fourniture et pose de géotextile classe 4	790,00 m ²	2,00 €	20,00 %	1 580,00 €
4.2.3	GNT 0/20 ép=0,30cm	210,00 m ³	36,00 €	20,00 %	7 560,00 €
4.2.4	Fourniture et pose nidagravel place de parking	25,00 m ²	36,00 €	20,00 %	900,00 €
4.2.5	BBSG 0/10 noir ép=5 cm	700,00 m ²	25,00 €	20,00 %	17 500,00 €
4.2.6	pose et fourniture béton désactivé pour piéton épaisseur 10/12cm	90,00 m ²	60,00 €	20,00 %	5 400,00 €
4.3	Fournitures et pose de bordures				9 905,00 €
4.3.1	Fourniture et pose de bordures T2 et T2 basse	215,00 ml	34,00 €	20,00 %	7 310,00 €
4.3.2	Raccordement sur voirie existante	1,00 fft	1 000,00 €	20,00 %	1 000,00 €
4.3.3	Fourniture et pose bordure P1	55,00 ml	29,00 €	20,00 %	1 595,00 €
5	RESEAU DES EAUX PLUVIALES				8 656,00 €
5.1	terrassement en noue PAR INFILTRATION	110,00 m ³	35,00 €	20,00 %	3 850,00 €
5.2	Fourniture et pose d'un fond de regard 800 x 800 mm, ht. 930 mm préfabriqué en béton, avec échelons d'accès, sur lit de sable nivelé, non compris terrassement et remblaiement. + Tampon fonte	1,00 u	830,00 €	20,00 %	830,00 €
5.3	Tête de sécurité	1,00 u	1 000,00 €	20,00 %	1 000,00 €
5.4	Fourniture et pose de D 300	8,00 ml	87,00 €	20,00 %	696,00 €
5.5	pose et fourniture caniveaux grille 200mm	6,00 ml	380,00 €	20,00 %	2 280,00 €
6	RESEAU DES EAUX USEES				15 470,00 €
6.1	Fourniture et pose CR8 160	80,00 ml	85,00 €	20,00 %	6 800,00 €
6.2	fourniture et pose cr8 b125	44,00 ml	65,00 €	20,00 %	2 860,00 €
6.3	Fourniture et pose regard EU DN800mm	3,00 u	820,00 €	20,00 %	2 460,00 €
6.4	Fourniture et pose de tabouret à passage direct	5,00 u	350,00 €	20,00 %	1 750,00 €
6.5	Raccordement sur attente concessionnaire	1,00 u	500,00 €	20,00 %	500,00 €
6.6	Essaie et passage caméra	1,00 fft	1 100,00 €	20,00 %	1 100,00 €
7	RESEAU EAU POTABLE				9 700,00 €
7.1	Fournitures et pose de PEHD Ø 63	80,00 ml	40,00 €	20,00 %	3 200,00 €
7.2	Fourniture et pose canalisation DN32mm - PEHD- AEP Branchement sous TPC bleu Ø 63	44,00 ml	25,00 €	20,00 %	1 100,00 €
7.3	Fourniture et pose de branchement particulier (collier de prise en charge, robinet, bouche a clé	5,00 u	300,00 €	20,00 %	1 500,00 €

7.4	Fournitures et pose de regard individuel AEP	5,00 u	350,00 €	20,00 %	1 750,00 €
7.5	fourniture et pose de pièce compteur avec manchette	5,00 ens	130,00 €	20,00 %	650,00 €
7.6	Essais pression et stérilisation	1,00 fft	900,00 €	20,00 %	900,00 €
7.7	Raccordement sur attente concessionnaire	1,00 u	600,00 €	20,00 %	600,00 €

8	RESEAU D'ALIMENTATION ELECTRIQUE				20 016,50 €
---	----------------------------------	--	--	--	-------------

Chapitre basse tension

8.1	Conception et réalisation de l'article R325-25	1,00 u	892,50 €	20,00 %	892,50 €
8.2	Fourniture et pose câble BTS 3x150+70 Alu	70,00 ml	27,60 €	20,00 %	1 932,00 €
8.3	Fourniture et pose câble BTS 3x35+35 Alu	95,00 ml	12,00 €	20,00 %	1 140,00 €
8.4	Fourniture et pose coffret CIBE Type 1 équipé C/C 60A	4,00 u	276,00 €	20,00 %	1 104,00 €
8.5	Fourniture et pose d'un coffret S20 Type 2 équipé comptage Tarif bleu	4,00 u	576,00 €	20,00 %	2 304,00 €
8.6	Fourniture et pose coffret REMBT	2,00 u	876,00 €	20,00 %	1 752,00 €
8.7	Fourniture et pose module RRCP dans REMBT	1,00 u	300,00 €	20,00 %	300,00 €
8.8	Raccordement câble BTS 3x150+70 Alu	2,00 u	66,00 €	20,00 %	132,00 €
8.9	Raccordement câble BTS 4x35 Alu	6,00 u	52,00 €	20,00 %	312,00 €
8.10	Plan Géo-référencé des Ouvrage Construits (PGDC)	1,00 fft	1 688,00 €	20,00 %	1 688,00 €
8.11	Terrassement tranchées (hors utilisation de brise roche) réseau sec d'alimentation électrique et de télécommunication et AEP	100,00 m³	28,00 €	20,00 %	2 800,00 €
8.12	Enrobage en sable	45,00 m³	36,00 €	20,00 %	1 620,00 €
8.13	remblais tranché ELEC + TELECOM+ AEP - sable - filet avertisseur - GNT 0,31/5 y/c compactage	50,00 m³	36,00 €	20,00 %	1 800,00 €
8.14	pose et fourniture rembt et cibe sarcophage béton	8,00 u	280,00 €	20,00 %	2 240,00 €

9	ECLAIRAGE				11 440,50 €
---	-----------	--	--	--	-------------

9.1	Terrassement tranchées (hors utilisation de brise roche) réseaux	42,00 m³	28,00 €	20,00 %	1 176,00 €
9.2	Pose et fourniture Massif béton	4,00 u	220,00 €	20,00 %	880,00 €
9.3	Fournitures et pose d'un TPCØ63 rouge + câblette de terre	100,00 ml	26,00 €	20,00 %	2 600,00 €
9.4	Fourniture et pose de mat simple candélabres H 6m composé d'un mat de hauteur 4.5 cylindro - conique et lanterne ISARO monté en TOP	4,00 u	1 200,00 €	20,00 %	4 800,00 €
9.5	Attestation de conformité visé par CONSUEL	1,00 u	472,50 €	20,00 %	472,50 €
9.6	Remblais au sable et gnt 0,20	42,00 m³	36,00 €	20,00 %	1 512,00 €

10	RESEAU DE TELECOMMUNICATION				6 512,00 €
----	-----------------------------	--	--	--	------------

10.1	Fourniture et pose de 3xTP 42/45mm - Réseau Principal	90,00 ml	15,00 €	20,00 %	1 350,00 €
10.2	Fourniture et pose de 2xTP 42/45mm+- Branchement	44,00 ml	8,00 €	20,00 %	352,00 €
10.3	Fourniture et pose de chambres de tirage de télécommunication y/c masque et bouchon de type L2C ET L1C	2,00 u	780,00 €	20,00 %	1 560,00 €

10.4	Fourniture et pose de chambre LOT	5,00 u	350,00 €	20,00 %	1 750,00 €
10.5	Tirage des ficelles dans les chambres + raccordement sur attente concessionnaire	1,00 u	1 500,00 €	20,00 %	1 500,00 €

11	MACONNERIE - SERRURERIE - OUVRAGES CONNEXES				14 560,00 €
----	---	--	--	--	-------------

MUR

11.1	Mur bahut pour clôture 0,80m à 1M de hauteur visible y/c enduit + emplacement boîte a lettre	32,00 ml	280,00 €	20,00 %	8 960,00 €
11.2	Clôture rigide hauteur 1m sur mur bahut RAL 7016 sur platine	32,00 ml	50,00 €	20,00 %	1 600,00 €
11.3	CRÉATION D'UN LOCAL OM				4 000,00 €
11.3.1	Création d'un local ordure ménagère + dalle béton ep= 10 élévation en bloc creux de 20 dimension (4m x 2 H 1,70m) avec enduit de façade	1,00 ens	4 000,00 €	20,00 %	4 000,00 €

Conditions de paiement

Méthodes de paiement acceptées : Chèque, Virement bancaire.

Total net HT	174 401,00 €
TVA 20,00 %	34 880,20 €
Total TTC	209 281,20 €

NET À PAYER	209 281,20 €
--------------------	---------------------

Pour le client

Mention "Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord", date et signature

"Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord"

11/03/2025

HECTARE

URBANISME DURABLE
75 ZI les Portes Domitienne
CS 30020-34741 VENDARGUES CEDEX
04 67 79 84 83
SIREN 351 338 660



Télécharger
Partager
Signer

Notes

OPTION ECLAIRAGE : (VOIR ETUDE PHOTOMETRIQUE SUPPLÉMENTAIRE) 6 CANDELABRE SUPPLÉMENTAIRES PLUS VALUE DE : 4500€HT

Nos terrassements sont chiffrés hors utilisation du brise roche hydraulique (prix au m3 13€HT)

